

Conditions Définitives



DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Programme d'émission de titres de créance

(Euro Medium Term Note Programme) de 350.000.000 d'euros

15 millions d'Euros 15 ans in fine,

OAT 15 ans interpolée FRTR 25/05/30 et FRTR 25/05/31 +0,43%

placement privé non listé

GFI Securities Limited

En date du 1^{er} décembre 2015

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (*Euro Medium Term Notes*) (les "**Titres**") et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 16 octobre 2015 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 15-533 en date du 16 octobre 2015) relatif au Programme d'émission de Titres de créance de l'Emetteur de 350.000.000 d'euros, qui constitue un prospectus de base (le "**Prospectus de Base**") pour les besoins de la Directive 2003/71/CE telle que modifiée par la Directive 2010/73/UE (la "**Directive Prospectus**"), et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives constituent ensemble un Prospectus au sens de la Directive Prospectus. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Prospectus de Base, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives, le Prospectus de Base [et le supplément au Prospectus de Base] sont disponibles (a) sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de l'Emetteur (www.savoie.fr) et (b) disponibles pour consultation et pour copie, sans frais, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, un jour quelconque de semaine, au siège de l'Emetteur et aux bureaux désignés de tout Agent Payeur.

Les présentes Conditions Définitives ne constituent pas une offre ou une sollicitation (et ne sauraient être utilisées à cette fin) de souscrire ou d'acheter, directement ou indirectement, des Titres.

1	Emetteur :	Département de la Savoie
2	Référence :	OAT 15 ans interpolée FRTR 25/05/30 et FRTR 25/05/31 +0,43%
3	Devise(s) Prévues(s) :	Euro
4	Montant Nominal Total :	15.000.000 Euros, avec un nominal par obligation de 100.000 Euros
5	Prix d'émission :	100% du Montant Nominal Total
6	Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :	15.000.000 Euros
7	Date d'émission :	3 décembre 2015
8	Date d'Echéance :	15 janvier 2031
9	Base d'Intérêt :	Taux Fixe de 1,83%
10	Base de Remboursement/Paiement :	Remboursement du principal in fine, intérêts sur coupon annuel, premier coupon le 15 janvier 2017 et dernier coupon le 15 janvier 2031
11	Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement :	Non Applicable
12	Options de Remboursement :	Non Applicable
13	(i) Rang :	Senior (obligations non sécurisées et non subordonnées de l'Emetteur)
	(ii) Date d'autorisation de l'émission :	19 juin 2015
14	Méthode de distribution :	Non-syndiquée, sans prise ferme

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15 Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe à Applicable

Taux Fixe

(i) Taux d'Intérêt :	1,83% par an payable annuellement
(ii) Date(s) de Paiement du Coupon :	15 janvier de chaque année, avec le premier coupon (long) payable au 15 janvier 2017 et le dernier coupon payable le 15 janvier 2031
(iii) Coupon Fixe :	1,83% pour 100% de Valeur Nominale Indiquée
(iv) Coupon Brisé :	Premier coupon (long) le 15 janvier 2017
(v) Méthode de Décompte des Jours	Base Exact/Exact-ICMA
(Article 5(a)) :	
(vi) Date(s) de Détermination (Article 5(a)) :	15 janvier pour chaque année, avec le premier coupon (long) payable au 15 janvier 2017 et le dernier coupon payable le 15 janvier 2031.

- 16 **Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable** Non Applicable
- 17 **Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro** Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

- 18 **Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :** Non Applicable
- 19 **Option de Remboursement au gré des Titulaires :** Non Applicable
- 20 **Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :** 100% par Titre
- 21 **Montant de Versement Echelonné :** Non Applicable
- 22 **Montant de Remboursement Anticipé :**
- (i) **Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 6(f)) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Article 9) :** 100% par Titre
 - (ii) **Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 6(f)) :** Conformément aux Modalités des Titres
 - (iii) **Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Article 7(f)) :** Non applicable
- 23 **Rachat (Article 6(g))** Non

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

- 24 **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (i) **Forme des Titres Dématérialisés :** Au porteur
 - (ii) **Etablissement Mandataire :** Non Applicable
 - (iii) **Certificat Global Temporaire :** Non Applicable
 - (iv) **Exemption TEFRA applicable :** Non Applicable
- 25 **Place(s) Financière(s) (Article 7(h)) ou autres stipulations particulières relatives aux dates de paiement :** TARGET
- 26 **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :** Non Applicable
- 27 **Masse (Article 11) :** Le Représentant de la Masse est désigné :
M. James-Ivan Schwartz
Suppléant : M. Warren Sellam
GFI Group
40-42 rue de la Boétie
75008 Paris

Le Représentant de la Masse ne percevra pas de rémunération.

PLACEMENT

28 (i) Si elle est syndiquée, noms et adresses des Membres du Syndicat de Placement : Non Applicable

29 Si elle est non-syndiquée, nom et adresse de l'Agent Placeur : GFI Securities Limited
Broadgate West 1 Snowden Street
London EC2A 2DQ
Royaume-Uni

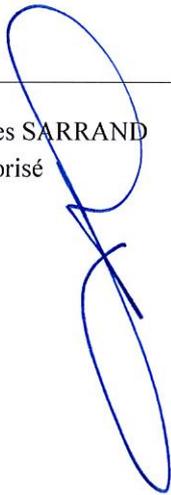
30 Restrictions de vente Etats-Unis d'Amérique : Non Applicable

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte d'être responsable pour l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : M. Yves SARRAND
Dûment autorisé

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop at the top and a vertical stroke extending downwards, ending in a small flourish.

PARTIE B – AUTRE INFORMATION

1. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

- (i) Admission aux négociations : Non Applicable
- (ii) Estimation du coût total de l'admission à la négociation : Non Applicable

2. NOTATIONS

- Notations : Les Titres à émettre n'ont pas été notés.
L'Emetteur a une notation AA (Fitch).

3. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

- (i) Code ISIN : FR0013049517
- (ii) Code commun : 131958757
- (iii) Dépositaire(s) : Euroclear France
- (iv) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream, Luxembourg et le(s) numéro(s) d'identification correspondant : Non Applicable
- (v) Livraison : Livraison à la Date d'Emission sur le compte de GFI Securities Limited qui se charge de récupérer le prix d'émission des souscripteurs et de faire créditer les Titres sur les comptes respectifs des Teneurs de Comptes concernés, par l'intermédiaire d'Euroclear.
- (vi) L'Agent Financier spécifique désigné pour les Titres est : BIL / BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG, SOCIÉTÉ ANONYME, société de droit luxembourgeois, située 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg en qualité d'agent financier, d'agent payeur principal, et d'agent de calcul sur le fondement d'un contrat de service financier signé avec l'Emetteur en date du 16 octobre 2015
- (vii) Les Agents additionnels désignés pour les Titres sont : Non Applicable